

# LE RSA : COMMENT ÇA MARCHE ?

Paul, Samia et Kévin ont fait une demande de RSA...



Paul en télé procédure sur le site internet de la CAF



Samia dans les locaux de la CAF



Kévin au Centre Communal d'Action Sociale de sa commune (CCAS)

Leurs dossiers leur ouvrent le droit à l'allocation RSA

Ils sont transmis aux services du Département qui les orientent vers un référent unique selon leurs profils.

Paul veut retrouver un travail rapidement et n'a pas d'obstacle à la reprise d'activité.

Son référent est Pôle Emploi

Samia a des enfants à charge et a des problèmes pour les faire garder. Elle hésite sur sa voie professionnelle.

Son référent est un travailleur social du Département

Kévin, sans enfant, est logé chez un ami. Il aimerait créer son entreprise mais ne sait pas comment faire.

Son référent est le CCAS de sa commune ou une association conventionnée par le Département

Paul a élaboré avec son conseiller un **Projet Personnalisé d'Accès à l'Emploi (PPAE)** qui lui permet de bénéficier des services Pôle Emploi et d'**entrer en formation qualifiante**.

Samia et Kévin prennent rendez-vous avec leur référent afin d'élaborer un **Contrat d'Engagements Réciproques (CER)**. Ils peuvent aussi bénéficier d'un accompagnement dans tous les domaines de la vie sociale et professionnelle.



Paul a fini sa formation et a été embauché dans une entreprise

Samia a trouvé un mode de garde pour ses enfants. Elle suit une formation d'auxiliaire de vie sociale par correspondance.

Kévin, devenu auto-entrepreneur, a consolidé son projet et trouvé les financements pour lancer son entreprise. Il a également obtenu un logement social.